

■ Rapport moral de la présidente Simone Douek

Chers auteurs, chers compositeurs, chers amis, je déclare ouverte la soixante huitième assemblée générale du Snac.

C'est le rapport moral de notre syndicat qu'il m'est demandé de faire, et cette année, une fois de plus, nous ressentons cette conviction et cette nécessité de porter en avant les valeurs du droit d'auteur, moteur de nos travaux - qu'ils soient d'ailleurs artistiques ou syndicaux. Les circonstances actuelles nous imposent de surplomber toutes les questions qui se posent en affirmant et en affinant la définition de l'auteur - parce qu'avec les nouvelles pratiques numériques d'autres définitions apparaissent - sa place et son rôle dans la société. Nous avons écrit et répété à l'envi que l'auteur joue un rôle essentiel dans la chaîne de l'industrie culturelle, qu'il est à l'origine d'une richesse économique dont personne ne doute. Mais tous nos travaux visent et ont encore visé cette année à ce que l'auteur reste au centre des préoccupations dans cette chaîne, car sans notre insistance et notre persévérance il aurait tôt fait d'être considéré comme poussière négligeable, maillon anonyme d'une machine éco-

nomique dont il est pourtant le départ.

Le climat bien sûr est particulièrement inquiétant cette année, puisque, même si récemment à Cannes la ministre de la culture et le premier ministre ont affirmé très nettement qu'ils défendront le droit d'auteur avec intransigeance, les instances européennes, elles, tendent à vouloir le dissoudre, et on a entendu le commissaire responsable du numérique, Gunther Öttinger, promettre que « la numérisation de l'Europe se fera avec un minimum de réglementation. »

Nous avons donc continué, et renforcé nos travaux cette année, en faisant comprendre que le droit d'auteur n'est pas un frein à l'accès à la culture - puisque c'est un des principaux reproches qui lui est fait. Mais cette lutte sur un plan large n'a pas oublié les nombreux points qui concernent la vie des auteurs.

Il y a eu beaucoup de travaux menés et suivis concernant le statut social de l'auteur, ses conditions matérielles de vie - réforme du RAAP pour le régime des retraites, sécurité sociale des auteurs ; des rendez-vous nombreux ont été pris auprès des ministres, conseillers culturels, responsables gouverne-



Crédit : Joëlle Cellton

Sommaire

- P 1 Rapport moral de la présidente, Simone Douek
- P 2 Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2015
- P 3 Extraits du rapport d'activités par le délégué général, Emmanuel de Rengervé

- P 9 Rapport du trésorier, Serge-Dominique Lecoq
- P 10 Rapport de la commission de contrôle par Yusuf Samantar
- P 10 Rapports du commissaire aux comptes, Julien Durand (Europe Consultants)

Assemblée générale ordinaire

Le lundi 15 juin 2015 à 10h30 s'est tenue, dans les locaux du syndicat, la 68^e assemblée générale ordinaire du Snac pour l'exercice 2014.

ORDRE DU JOUR

10h30 : Assemblée générale ordinaire : rapport moral de la présidente.

10h40 : Rapport d'activités de l'organisation par le délégué général.

11h10 : Discussion et vote du rapport moral et du rapport d'activités.

11h25 : Rapports du commissaire aux comptes, du trésorier et de la commission de contrôle. Discussion et vote des rapports de trésorerie et de contrôle (quitus donné par l'AGO).

11h50 : Votes de l'Assemblée générale : homologation des désignations des représentants au Conseil, constitution de la commission de contrôle pour l'exercice 2015-2016.

12h10 : Débats et questions.

mentaux, responsables des administrations ; il y a eu des courriers, des communiqués, des débats, des réunions, de l'effervescence. Des activités dont vous rendra compte dans un instant notre délégué général.

Pour ma part j'insisterai sur deux points, qui me semblent parfaitement illustrer, ou servir, la philosophie générale de nos convictions.

C'est d'abord la visibilité du Snac qui s'est vraiment affirmée cette année, dans des manifestations publiques, ou dans des instances plus médiatiques. Il y a eu cette lettre ouverte à la ministre de la culture en juin dernier (c'était encore Aurélie Filippetti) adressée par les auteurs de la bande dessinée ; on a assisté à une grève des scénaristes et dessinateurs à Saint Malo, quand pendant *Quai des bulles* les stands ont été désertés par leurs auteurs - visibilité de l'invisible ; une table ronde y a été menée par le Snac ; on a vu les banderoles du Snac à Angoulême, quand les auteurs de bande dessinée ont défilé dans les rues de la ville ; leur mobilisation a fait réagir la ministre de la culture, Fleur Pellerin, qui, dans un courrier, nous disait appeler particulièrement le président du conseil d'administration du RAAP à « poursuivre » (en fait il n'avait pas l'intention de le commencer) le travail de concertation avec les organisations professionnelles pour répondre à leurs interrogations. Le Snac a marché au salon du livre ; le Snac s'est manifesté après les attentats de Charlie Hebdo et a marché le 11 janvier. Et tout récemment au Festival de Cannes, grâce à l'énergie d'Antoine Cupial et de Dominique Dattola, deux membres

du groupement audiovisuel, le Snac a réinvesti le local auquel il avait droit, a organisé des tables rondes d'un intérêt professionnel élargi, a attiré l'attention des professionnels du cinéma sur son existence bien palpable.

Il me semble que c'est en travaillant à renforcer cette visibilité dans divers domaines, en créant de la présence - nous avons parlé d'émailler l'année 2016, année des 70 ans du Snac, d'événements divers -, que nous pourrions accentuer par là-même nos actions, donner plus de poids à notre combat pour la pérennité du droit d'auteur et du droit moral, et c'est le deuxième point sur lequel je voulais insister.

En effet l'Europe n'a cessé cette année de mobiliser notre attention et notre énergie. Il a fallu s'armer face aux objectifs de la commission européenne et au rapport de Julia Reda (appartenant par ailleurs au parti pirate) dont les propositions de réformes du droit d'auteur tendent à réduire ce dernier à une simple exception à la règle de la consommation (je ne dis pas culturelle car l'adjectif de mon point de vue ne s'accorde pas avec ce nom), et qui se veulent « séduisantes » pour le libre échange, l'interopérabilité et l'accès aux « produits » partout en Europe.

Nous nous sommes attelés à la rédaction d'un document devant diffuser le point de vue des auteurs sur les réformes envisagées dans le cadre européen ; nous l'avons intitulé « Pour une évolution cohérente du droit d'auteur ». Il est en cours de traduction en anglais, et sera largement diffusé auprès des députés et

commissaires européens, comme auprès des parlementaires français. Grâce aux synthèses et exégèses de notre délégué général, nous avons fini par élaborer un texte qui semble convenir à tout le monde, où nous défendons très clairement l'avenir de la création et la pérennité des auteurs. Nous indiquons que nous tenons, en ce qu'elle est philosophiquement, à la tradition du droit d'auteur à la française, et que nous ne voulons pas dissoudre cette notion dans celle du *copyright* anglo saxon ; [parenthèse, à ce propos, question de vocabulaire et de portée symbolique des mots, le titre du colloque de Cannes initié par le ministère de la culture sur l'avenir du droit d'auteur en Europe utilisait dans sa traduction le mot *copyright*. Une lettre adressée à Fleur Pellerin doit partir aujourd'hui ou demain, pour protester sur le fait que la spécificité de notre législation ne soit pas plus affirmée face à l'uniformisation européenne annoncée.]

Dans ce document donc, nous écrivons que nous ne sommes pas opposés à une évolution du droit d'auteur, mais que celle-ci doit être étudiée et examinée au cas par cas, dans tous les états membres ; nous soutenons que le droit d'auteur est sans doute une mauvaise cible dans cette mise en cause, et que la responsabilité des GAFA* et autres multinationales du net pourrait être pointée de façon beaucoup plus précise, tout en les mettant à contribution de manière beaucoup plus active.

Et en terminant ce rapport moral 2015 je forme le vœu que nos prises de parole soient aussi médiatiques que possible, et que dans l'année qui vient et pour la suite des choses, le Snac fasse tout particulièrement attention à sa visibilité ; puisque ce syndicat est ce qu'en font ses adhérents, que vous soyez, que nous soyons tous les artisans de cette visibilité.

Ne serait-ce que pour ce travail énorme accompli par une toute petite équipe qui s'affaire, ici ou ailleurs, quotidiennement.

Sylvie Saracino et Ariane D'Amat en sont les patientes mains ... et nous les en remercions. Xavier Bazot, sous les cerisiers du Japon, continue avec bonheur de s'occuper de la rédaction et de la mise en forme de notre

Bulletin... et nous l'en remercions.

Et celui que je laisse pour la fin, qui aime les auteurs, les soutient, les aide de ses compétences, Emmanuel de Rengervé, mérite au moins une ovation ...

Merci à vous tous pour votre engagement, pour votre présence.

* GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon)



■ Extraits du rapport d'activités de l'organisation par le délégué général, Emmanuel de Rengervé

(NB : Lors de l'assemblée générale, le rapport d'activités écrit, préparé par le délégué général a fait l'objet d'une présentation orale résumée. En raison de la place disponible dans le présent Bulletin, seuls des extraits du rapport d'activités et parfois l'énumération des thèmes abordés dans celui-ci sont publiés. Une version plus complète des documents de l'AG du 15 juin sera disponible sur le site du Snac www.snac.fr)

Bonjour à tous,

Je dois vous présenter en moins de 30 mn un rapport, le plus court possible, de toutes les activités menées pendant l'année par le Snac, ses responsables ou représentants et ses salariés, au nom de la défense des intérêts collectifs des auteurs ou encore pour la défense et au soutien de tel ou tel auteur dont le droit serait lésé.

En une demi-heure, il n'est possible d'aborder que les points essentiels de l'exercice syndical 2014-2015.

Le prochain numéro de juillet du Bulletin des auteurs sera consacré au compte rendu de cette AG.

1. Le syndicat : votre organisation en quelques chiffres

Un budget légèrement en hausse pour cette année (moins de 290.000 euros de recettes en 2014), votre trésorier et le commissaire aux comptes vous donneront une situation



comptable détaillée.

Les documents financiers de l'année vous ont été remis à l'entrée de la salle.

Un budget majoritairement constitué (70,25 %) par les cotisations des membres ou le produit des recettes reçues des auteurs (adhérents ou pas). Les 29,75 % restants sont des participations ou des subventions versées par des organismes tiers (ministère de la culture ou sociétés d'auteurs).

Au vu de la situation financière déficitaire de votre syndicat et si celle-ci persiste, la question se posera à moyen terme de l'avenir du Snac qui ne saura s'envisager qu'avec une nécessaire réorganisation.

En 2014, le Snac comptait 4 salariés permanents : 2 à temps plein et 2 à temps, plus ou moins, partiel. Une structure légère pour des raisons budgétaires, mais avec ce personnel peu nombreux, votre organisation parvient cependant à assurer une bonne disponibilité pour les auteurs et les compositeurs, adhérents ou non. Nous avons aussi un salarié ponctuel, pour la rédaction et la réalisation de 3 des 4 numéros du Bulletin des auteurs.

A mi mai, le nombre total des inscrits dans les différents groupements du Snac était de 1.686 se répartissant de la façon suivante :

Par secteurs : 30,40 % musiques (3 groupements) - 39,20 % livres (2 groupements) - 22,10 % audiovisuel, y compris adaptation doublage / sous-titrage (2 groupements) - 8,30 %, théâtre et danse.

Par groupements : Musiques actuelles : 17,4 % - Musiques contemporaines : 9,8 % - Musiques à l'image : 3,2 % - Lettres : 13,20 % - Bande dessinée : 26 % - Audiovisuel (cinéma, télévision, multimédia, radio) : 13,30 % - Doublage/Sous-titrage : 8,80 % - Théâtre, Scénographes, Danse : 8,30 %.

L'année 2014 est stable pour le nombre des adhérents et leur répartition dans les différents secteurs de la création.

Le Snac a enregistré l'adhésion de 148 nouveaux membres l'an passé.

En 2014 le fichier du Snac comptait 70,10 % d'hommes et 29,80 % de femmes.

En 2014, le Snac comptait aussi comme adhérentes 3 personnes morales, 3 associa-

tions ayant pour objet de réunir les auteurs de différents secteurs : la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse (plus de 1.300 adhérents), l'Union des scénographes (une cinquantaine d'adhérents), l'Union des compositeurs de musiques de films (une centaine d'adhérents). Durant l'exercice passé, le Snac a été à l'initiative de 37 rendez-vous politiques, majoritairement au ministère de la culture, mais aussi au ministère des affaires sociales, à l'Elysée (conseillers culture et affaires sociales), avec des députés ou des sénateurs, souvent avec des délégations avec de 2 à 5 représentants du Snac.

Le Snac était présent (représenté par son délégué général) dans près de 180 réunions, tous secteurs et sujets confondus, mais toujours autour du droit d'auteur ou du statut social et/ou fiscal des auteurs dans différents secteurs de la création.

Le Snac c'est aussi des consultations juridiques au profit de ses adhérents. En 2014-2015, plus de 260 rendez-vous juridiques ont été organisés sur place dans nos locaux à Paris ou par téléphone.

2. La nature des activités menées par le Snac :

Sur le plan collectif (voir développements de cette partie sur le site)

Sur le plan individuel (voir développements de cette partie sur le site)

Les activités diverses du syndicat en 2014 (voir développements de cette partie sur le site)

La protection des œuvres des auteurs (voir développements de cette partie sur le site)

3. Actions du Snac pour la collectivité :

Les plus « gros » dossiers de l'année, en importance pour les auteurs et pour le syndicat en terme de temps consacré et d'énergie déployée.

3.1 - dossier RAAP (voir développements complets de ce point sur le site).

... Pour ce dossier, nous avons enchaîné les rendez-vous, les concertations, les actions et les propositions avec les représentants du RAAP, ainsi qu'avec des représentants des ministères de la culture ou des affaires



Crédit : Antoine Cupià

sociales et de la santé...

... La question se pose légitimement de l'équilibre entre le désir justifié des artistes auteurs d'une retraite correcte et celui d'un niveau de cotisation acceptable. En l'état actuel, beaucoup d'auteurs considèrent que la réforme, pouvant avoir pour effet d'augmenter considérablement le montant de leur cotisation au RAAP, serait trop lourde financièrement, quel que soit l'avantage ou le gain prévisible pour eux...

Durant l'année, le conseil syndical, tenu informé au fur et à mesure de l'évolution des discussions, a pris des positions qui ont été finalement synthétisées dans un courrier envoyé au RAAP en mai dernier.

Pour résumer les termes :

- Le Snac est favorable au principe de la réforme, mais compte tenu de la position majoritaire des auteurs qu'il représente, en désaccord sur un taux de 8 %.

- Le Snac n'est pas favorable à une application de la réforme sur des revenus antérieurs à la date d'application de la réforme, laquelle est, pour le moment, annoncée au 1^{er} janvier 2016.

- Le Snac est favorable à un taux de 4 % pour tous, sur les revenus de droits d'auteur (encaissés par les auteurs à compter du 1^{er} janvier 2016), au-dessus du seuil « d'affiliation » du régime de base de sécurité sociale (c'est-à-dire le seuil permettant la validation de 4 trimestres cotisés dans une année), avec un plafond de cotisation basé sur 2 fois le plafond de la sécurité sociale.

4 % est cohérent ...

4 % est juste et responsable ...

4 % pour tous est simple ...

- Le Snac est favorable à une période probatoire permettant de tester l'instauration de la réforme sur 2 à 3 ans (exercices).

L'avantage de cette proposition, sans rien interdire ou préjuger pour l'avenir est de permettre de :

- juger de la mise en place de la réforme en

faisant les études d'impacts et en identifiant les problèmes.

- donner le temps aux affiliés de comprendre et d'absorber les effets de la réforme.

- mettre en place des systèmes et des processus de collecte des cotisations qui puissent dans certains cas, être plus simples (modalité de précompte).

- envisager des financements autres pour la retraite complémentaire des artistes auteurs.

- vérifier que pour le secteur du livre, cette période permettra le fonctionnement et la viabilité de la réforme au regard du dispositif légal concernant la prise en charge partielle des retraites complémentaires des auteurs du livre par le dispositif Sofia.

- donner la possibilité au projet d'autonomisation du groupe Berri de s'éclaircir sagement.

- Le Snac est favorable à l'instauration de la réforme en envisageant une période transitoire de 10 ans.

Mise en place de la réforme, au taux de 4 %, sur les revenus 2016, mais en gardant la possibilité pendant la période transitoire de sur-cotiser par rapport aux 4 %, en maintenant les classes du système précédent.

Possibilité d'une période transitoire ouverte à tous les affiliés RAAP à la date de l'application de la réforme.

- Le Snac a aussi évoqué avec le RAAP l'idée de permettre à ceux, en principe non cotisants au RAAP car en dessous du seuil, de pouvoir volontairement cotiser au RAAP sur une base forfaitaire afin de valider au moins un minimum de points par an.

La suite du calendrier attendu dans ce dossier :

- lors d'une réunion fin juin seront examinées les diverses propositions et demandes. Le RAAP proposerait sur ces bases, une réforme consensuelle dans ses termes et modalités.

- le conseil d'administration du RAAP décidera alors, en fonction du résultat des concertations menées.

- le ministère des affaires sociales validera (ou pas) les propositions nouvelles qui lui seront transmises par le RAAP.

- les modalités réglementaires de la réforme devraient être bouclées avant la fin de l'année 2015.

En dehors des démarches du syndicat et des réunions de concertation, signalons également la pétition signée de 6 organisations (dont le Snac) « RAAP : 8 % c'est non ! Une autre réforme est possible » plus de 6.200 signatures enregistrées pour le moment. Ce résultat montre que le secteur du livre n'est pas le seul mobilisé.

3.2 – réforme du régime de sécurité sociale des artistes auteurs (voir développements de cette partie sur le site)

... Différents sujets ont été abordés : l'organisation et les modalités d'une concertation autour de la réforme du régime de base, la création d'une caisse commune, la gouvernance de la nouvelle structure, la systématisation de la cotisation vieillesse sur tous les revenus d'auteur perçus par un auteur, les conséquences de la suppression éventuelle de la distinction affiliés / assujettis, l'organisation de nouvelles élections pour les conseils d'administration de l'Agessa et de la MDA.

Dans une lettre commune des 3 ministères Culture / Affaires sociales / Finances nous avons finalement eu un cadrage précis des discussions et concertations à mener à l'occasion de la réforme de la sécurité sociale des artistes auteurs.

Les discussions se sont déroulées :

- le 21 avril à la Direction générale de la création artistique (DGCA)

- le 18 mai à la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC)

- le 10 juin (DGCA + DGMIC) sur le périmètre de la sécurité sociale des artistes auteurs après une réforme (activités d'auteurs, métiers et revenus), sur le réexamen des conditions permettant de prendre en compte dans le périmètre de la sécurité sociale des artistes auteurs les revenus accessoires, ...

- une réunion est programmée le 24 juin (DGCA + DGMIC) pour la poursuite des discussions et l'examen des diverses contributions des

organisations professionnelles des différents secteurs. Le Snac prépare une contribution et participe à ces réunions avec pour souci principal deux axes : mieux définir les activités, les revenus, les métiers visés par la sécurité sociale des artistes auteurs (éviter les problèmes de statuts aux auteurs), établir des critères permettant d'éviter les recours abusifs à ce régime, tout en prenant en compte les revenus connexes des artistes auteurs.

3.3 – réflexion du groupe de travail autour du livret « Il faut réformer le droit d'auteur ». Examen et discussions des propositions et recommandations incluses dans le projet de rapport Julia Reda présenté à la Commission juridique du Parlement européen visant à rouvrir la directive 2001/29.

Rédaction du texte « Pour une évolution cohérente du droit d'auteur. Le point de vue des auteurs » (traduction anglaise en cours) envoyé à tous les députés européens et aux parlementaires français. (texte français disponible lors de l'AG)

3.4 - le contrat d'édition dans le Code de la propriété intellectuelle (CPI)

Le Snac a participé à toutes les négociations rédactionnelles au sein du CPE, en particulier celle qui a permis la transposition de l'accord SNE/CPE dans le texte de l'ordonnance signée par le président de la République.

Rappel de quelques dates :

- loi promulguée le 8 juillet 2014 habilitant le gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance

- ordonnance n° 2014-1348 du 12 novembre 2014, entrée en vigueur le 1^{er} décembre, arrêté d'extension de l'accord CPE/SNE 10 décembre 2014.

3.5 - actions sur le contrat d'édition appliquées dans le secteur musical (voir développements de cette partie sur le site)

3.6 – la formation professionnelle des artistes auteurs (AFDAS) : (voir développements de cette partie sur le site).

4. Quelques unes des actions menées par ou pour les différents secteurs :

Il n'a été retenu que les différents thèmes abordés (le texte dans sa totalité sera disponible sur

le site du Snac ou par mail à la demande).

MUSIQUES ACTUELLES

• ECSA : Jean-Marie Moreau et Wally Badarou représentent le Snac et l'Unac au sein du réseau européen de la musique qui est devenu l'interlocuteur privilégié des instances européennes pour le secteur musical. ECSA a en particulier coordonné l'action des créateurs dans les pays européens pour réagir au questionnaire de l'UE sur le droit d'auteur. ECSA a été particulièrement actif dans la réflexion sur l'élaboration de la directive européenne gestion collective.

A ce moment de la discussion, Jean-Marie Moreau intervient pour expliquer qu'ECSA va relancer le site « Creators for Europe » en octobre 2015. Il faudra alimenter ce site par les témoignages des professionnels de tous les secteurs de la création.



relancer le site « Creators for Europe » en octobre 2015. Il faudra alimenter ce site par les témoignages des professionnels de tous les secteurs de la création.

• Contrat d'édition dans le secteur musical : actions communes Snac – Unac – UCMF sur la pratique de l'édition coercitive de la chanson de l'Eurovision.

• Projet de loi Liberté de création : le Snac est intervenu sur la partie musique pour réclamer des dispositions concernant les auteurs et les compositeurs.

• Beaucoup de représentations de la collectivité doivent être assurées dans le secteur musical : commission professionnelle Agessa, FCM, CNV, TPLM, Victoires de la Musique.

MUSIQUES CONTEMPORAINES

• Radio France : lettre sur la fusion des orchestres et l'avenir de France Musique.

• Le Snac continue de représenter les compositeurs, entre autres au sein de la Seam (société chargée de gérer le droit de reprographie dans le domaine musical).

• Action auprès de la maire de Paris en faveur de la pose d'une plaque sur l'immeuble dans lequel a vécu Henri Dutilleux.

• Peu de demandes d'actions à titre collectif faites par les compositeurs membres du grou-

pement (environ 110 adhérents).

MUSIQUES A L'IMAGE

• Réflexion d'un groupe de travail constitué de compositeurs de musiques à l'image sur l'évolution des coefficients Sacem.

• Lettre commune Sacem – UCMF – Snac à la présidente du CNC sur les budgets pour la musique à l'image.

BANDE DESSINÉE

Le groupement des auteurs de bande dessinée (dessinateurs, scénaristes et coloristes) : effectifs en hausse du fait des adhésions enregistrées autour des actions concernant le RAAP.

• Participation active à la finalisation dans la loi de l'accord signé entre le Conseil permanent des écrivains et le Syndicat national de l'édition.

• Diverses actions menées lors des Festivals les plus importants, Angoulême (marche). Saint Malo (débrayage dédicaces). Blois (rendez-vous politique).

• Participation à une marche lors du salon du livre jeunesse à Montreuil avec la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse et au salon du livre avec le CPE.

LETTRES

• Projet de rédaction de fiches pratiques pour les auteurs (fiscal, social, statut).

• Participation active aux activités du CPE (Conseil permanent des écrivains) : conférence de presse du Salon du livre de Paris : « Pas d'auteur, pas de livre »

• Participation à l'élaboration du contrat d'édition type CPE conforme aux dispositions de la nouvelle loi sur le contrat d'édition.

• Participation aux réunions de travail sur la réforme des aides du Centre national du livre. Participation aux réunions avec les éditeurs du SNE sur la rémunération des auteurs dans le secteur jeunesse.

• Actions juridiques : le Snac aide et soutient un certain nombre d'écrivains dans leurs démarches auprès des éditeurs pour l'application des contrats, la reddition de comptes, le respect de leur droit moral.

• Pour la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse (organisation membre du Snac) :

consultations juridiques pour leurs adhérents et rendez-vous chez certains éditeurs, en moyenne de 18 à 25 heures par mois.

DOUBLAGE / SOUS-TITRAGE

- Interventions dans les facs (Nice, Lille).

Il s'agit d'aborder différents points concernant le statut social et fiscal des auteurs, ainsi que les questions concernant le droit d'auteur, les rémunérations dans le secteur du doublage/sous-titrage et toutes les questions qui permettent aux étudiants qui se forment d'avoir les informations nécessaires pour entrer dans la profession d'auteurs de doublage et/ou de sous-titrage et de mieux comprendre leur futur environnement professionnel.

- Lettre à la Scam pour l'adhésion des traducteurs du français vers une autre langue : 2 rendez-vous durant l'année.

- Réunion au CNC avec la Ficam pour le suivi de la Charte des bons usages dans le doublage et le sous-titrage.

- Lettre commune avec la Ficam des organisations d'auteurs à la présidente du CNC, Frédérique Bredin, sur une étude concernant la discussion tarifaire prévue dans la Charte des bons usages dans le domaine du doublage et du sous-titrage signée en janvier 2011.

- Versions multilingues : réunions à la Sacem.

AUDIOVISUEL (Cinéma, Télévision, Multimédia, Radio)

- Dominique Dattola et moi participons aux diverses réunions et aux actions menées par le Bureau de liaison des organisations du cinéma (Bloc). C'est ainsi, entre autres, que le Snac participe à certaines négociations entre la filière du cinéma et les télédiffuseurs.

- Cannes : Dominique Dattola a pris une initiative qui mérite qu'il ait la parole pour vous présenter en quelques minutes une synthèse des actions menées à Cannes pour le Snac.

Avoir un stand dans le festival de Cannes a permis une réimplantation du Snac parmi toutes les organisations professionnelles présentes. Il y a eu une coopération avec les groupements doublage / sous-titrage et musiques à l'image, une mutualisation de leurs efforts et une présence permanente tout au long du festival. Ce travail commun a



permis de mettre en place 4 tables rondes :

- « Liberté de création – censure & autocensure » enjeux & réalités

- « Que serait le Festival de Cannes sans sous-titres ? »

- « Lancement officiel de la

convention initiale entre auteurs » établissant la généalogie des œuvres en l'absence de producteur. Cette convention est en ligne sur le site du Snac.

- « Production & édition de musiques de films » état des lieux & perspectives

Ces 4 tables rondes ont été filmées grâce au travail de partenariat avec une école et ses stagiaires et seront restituées sur le nouveau site du Snac.

De l'avis de tous, on peut dire que cela a été un succès. On espère que cela donnera des idées aux autres groupements pour prendre des initiatives et mieux faire connaître le syndicat. Ce travail a nécessité énormément de travail et d'organisation. Il faudra réfléchir dans le courant de l'année à l'organisation de cette manifestation pour l'an prochain si des membres du conseil sont partants pour la renouveler.

- Le Snac continue d'assumer la représentation des auteurs dans la commission professionnelle audiovisuelle à l'Agessa.

- Résultat de la procédure appel Guillosson - Snac c/ SCP Brouard-Daudé liquidateur judiciaire. Témoignage de Jean-Claude Guillosson très complet et intéressant sur le site du Snac. Pour résumer les données de cette affaire, la société de production de certains des films de Jean-Claude Guillosson avait été mise en liquidation judiciaire, l'auteur avait fait une proposition de rachat des masters de ses films mais, sous réserve de constater l'état de leur conservation. Le liquidateur ne lui a jamais répondu malgré de nombreux courriers. Il a été prouvé que les masters et les rushes des films ont été purement et simplement détruits. Le mandataire liquidateur n'a pas veillé à leurs conservations en dépit de toutes les mises en garde de l'auteur.

Le liquidateur judiciaire a été condamné à verser des dommages et intérêts à l'auteur pour les préjudices ainsi causés.

- Radio : participation à la rédaction d'une brochure sur les documentaristes radio initiée par l'Addor. Financement partiel par le Snac de l'édition de la brochure.

Action du syndicat pour défendre la fiction et le documentaire : lettre Radio France.

- Audiodescription : rendez-vous avec le secrétariat aux handicapés, discussions dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale des artistes auteurs.

THÉÂTRE – DANSE – SCÉNOGRAPHIE

- Scénographie : l'Union des scénographes est toujours adhérente du Snac, elle représente une cinquantaine de professionnels. Le Snac défend le statut d'auteur des scénographes dans les discussions sur la sécurité sociale.

- Théâtre : nous continuons à assumer la représentation collective des auteurs dans diverses instances : commissions de licence d'entrepreneurs de spectacles, Association pour le soutien aux théâtres privés.

- Danse : le groupement ou ses adhérents chorégraphes ne réclame pas au Snac de mener des activités à titre collectif. Les demandes individuelles sont traitées mais elles sont rares au regard de l'ensemble des demandes faites auprès du Snac.

La présidente Simone Douek propose la parole à la salle pour ceux qui veulent réagir ou poser des questions sur le rapport moral ou le rapport d'activités.

Interviennent entre autres dans le cadre de cet échange :

José Valverde qui demande si pour réagir à toutes les attaques contre le droit d'auteur en Europe, il y a une organisation professionnelle qui pourrait faire face car il y a une volonté de spoliation des droits, il faudrait une action concertée.

Le délégué général précise qu'il y a différentes organisations européennes par exemple pour la musique, pour le livre ou pour l'audiovisuel.

Antoine Cupial indique qu'il lui semble que pour la cotisation, il faudrait tenir compte d'une revalorisation de l'inflation enregistrée chaque

année.

Dominique Dattola demande que le syndicat réfléchisse à la mise en place d'un dépôt des œuvres en ligne. Cela permettrait de faire progresser le nombre de dépôts. Le délégué général explique que pour mettre en place un tel système, cela nécessiterait des investissements importants dont le Snac n'a pas les moyens.

José Valverde évoque le fait qu'avant, la SACD versait une subvention au Snac. Il faudrait faire une nouvelle demande et que toutes les personnes qui pourraient s'adresser à la SACD le fassent à titre individuel.

Plus personne ne souhaitant intervenir, l'assemblée générale ordinaire vote (à l'unanimité moins une abstention) le rapport moral de la présidente et vote le rapport d'activités de l'organisation par le délégué général (à l'unanimité moins une abstention).

■ Rapport du trésorier, Serge-Dominique Lecoq

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Vous avez reçu à l'entrée de cette salle ou vous pouvez recevoir maintenant un exemplaire des documents comptables établis. Le détail du compte de résultats, distribué, ainsi que le rapport fait par le commissaire aux comptes vous donnera une vue exacte de la situation comptable de votre organisation pour l'année passée.

Je me contenterai de vous indiquer le résultat de l'année 2014 ainsi que les recettes et les dépenses les plus importantes, puis de vous fournir quelques précisions ou commentaires. L'année 2014 fut encore une fois une année difficile avec pourtant une hausse de nos recettes de 5,97 % pour un total de 282.356,81 euros et une diminution de nos dépenses de 2,43 % pour un total de 303.955,26 euros.

Notre résultat « d'exploitation » présente un déficit au 31 décembre 2014 de 21.598,45 euros, toutefois si l'on tient compte des intérêts sur les réserves et la trésorerie disponibles placés en 2014, soit 5.162,22 euros, et des charges exceptionnelles, soit 337 euros, le résultat

courant au 31 décembre 2014 est un déficit de 16.436,23 euros.

Ce déficit 2014 n'est évidemment pas anodin. Il a pu être financé par un prélèvement sur les réserves au 31 décembre 2014. Vous trouverez le *quantum* des liquidités restant disponibles au 31.12.2014, dans la page « détail du bilan actif ».

Les réserves du Snac restent à un niveau suffisant pour envisager d'assumer toutes les charges de votre organisation, au moins à moyen terme, c'est-à-dire pour les 3 ou 4 années qui viennent.

Votre conseil syndical a envisagé différentes mesures pour revenir à un équilibre, afin d'éviter que ce déficit ne remette en cause l'existence même de votre organisation.

Recettes

Cotisations fixes et redevances proportionnelles : 115.940,26 € (+ 7,8 %)

Frais de dossiers dépôts : 72.032,00 € (- 15,22 %)

Subventions, participations financières, dons et remboursements divers : 83.958,07 €

- Sacem pour fonctionnement : 60.000 €

- Sacem pour Ecsa : 20.000 €

- Ministère de la Culture pour fonctionnement : 3.000 €

- Remboursements divers : 958,07 €

Remboursements frais juridiques, contributions juridiques, ventes Bulletin : 10.426,48 €

Dépenses

Salaires et traitements : 135.211,40 € (+1,17 %)

Charges sociales : 59.535,50 € (+1,28 %)

Impôts, taxes et versements assimilés : 5.235,53 € (- 56 %)

Charges diverses internes et externes : 103.972,83 € (- 3 %)

Le Conseil Syndical, après en avoir discuté, n'a pas estimé possible d'envisager une modification du montant de la cotisation fixe. Si votre assemblée générale en convient, la cotisation fixe annuelle restera donc au montant de 85 euros, les modalités de calcul de la redevance proportionnelle restant inchangées.

Je vous demande d'approuver les comptes qui vous ont été préparés par la Fiduciaire de l'Ouest, comptes qui ont été certifiés par le

commissaire aux comptes, le Cabinet EUROPE CONSULTANTS représenté par Monsieur Julien Durand.

Je vous demande de donner quitus à votre trésorier, à votre trésorier adjoint et au conseil syndical pour leur gestion pour l'année 2014.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions ou apporter toutes précisions utiles.

■ Rapport de la commission de contrôle par Yusuf Samantar

La Commission de Contrôle nommée le 24 juin 2014 lors de notre précédente Assemblée Générale était composée de : Antoine Cupial – Mathieu Gabella – Laurent Mantel - Jeannine Rayssac et moi-même.

Aux termes des statuts du Snac, cette commission doit :

- d'une part, veiller à la régularité statutaire de la tenue et des délibérations du Conseil Syndical,
- d'autre part, s'assurer de l'exactitude des comptes du Syndicat.

Pour ce qui est de la première mission, nous pouvons attester de la régularité des délibérations du Conseil au cours de l'exercice qui s'achève et pendant lequel nos règles statutaires ont été suivies.

Par ailleurs, nous avons eu la possibilité d'examiner les documents financiers et pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de notre tâche de contrôle de l'exactitude des comptes. La Commission est donc en mesure de certifier l'exactitude du compte d'exploitation 2014 que le trésorier vient de vous présenter.

Nous concluons, Chers Confrères, en vous demandant d'approuver nos comptes et de donner quitus à notre trésorier, Serge Lecoq, à notre trésorier adjoint, Jacques Coulardeau et aux membres de la Commission de Contrôle.

■ Commissaire aux comptes : Julien Durand procède à la lecture de son rapport sur les comptes annuels et à la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées.

En application des obligations de présentation des comptes faites au Snac pour cette assem-

blée générale, Julien Durand présente, en le résumant, son rapport sur les comptes annuels et son rapport spécial sur les conventions réglementées. Nous reproduisons ci-dessous le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels du Syndicat national des auteurs et des compositeurs (SNAC), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification des appréciations ;

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons

à votre connaissance les informations suivantes :

- les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ont été arrêtés selon les principes et conventions générales indiqués dans le paragraphe « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe.

- nos travaux ont consisté à apprécier le bien fondé du choix des hypothèses retenues

- leur correcte application pour l'établissement des états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

A la fin de son intervention, Julien Durand souhaite remercier le délégué général pour sa disponibilité tout au long de la préparation de l'élaboration des documents pour cette assemblée générale.

Le commissaire aux comptes Julien Durand a également résumé son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Après présentation des comptes par le trésorier, après intervention d'un représentant de la commission de contrôle et après avoir entendu les interventions du commissaire aux comptes, l'AG approuve (à l'unanimité moins deux abstentions) le rapport du trésorier ainsi que le rapport de la commission de contrôle.

L'AG approuve donne quitus au trésorier, au trésorier adjoint et au conseil pour leur gestion de l'année 2014 (une abstention)

■ **LAG vote (à l'unanimité) l'homologation des représentants des groupements pour l'exercice 2015-2016 et les propositions de constitution de la commission de contrôle.**

AUDIOVISUEL (cinéma, télévision, multimédia, radio) :

Auteurs de l'écrit : Jean-Marie Backé, Vanessa Bertran, Jean-Claude Carrière

Auteurs de l'image : Dominique Dattola, Youri

Radio : Simone Douek, Jean Guénot

MUSIQUES CONTEMPORAINES : compositeurs de musiques instrumentales, vocales et informatiques :

Yves de Bujadoux, Christian Clozier, Christian Dachez, Bernard Janssen, Thierry Machuel, Patrice Mestral, Henri Nafilyan, Frédéric-André Rossille, Bernard Thomas, Daniel Tosi

MUSIQUES À L'IMAGE : compositeurs et arrangeurs : Pierre-André Athané, Christophe Héral, Patrick Sigwalt, Yan Volsy

MUSIQUES ACTUELLES (chanson, variétés, jazz) : auteurs et/ou compositeurs et/ou arrangeurs :

Marco Attali, Wally Badarou, Jean-Pierre Bourtayre, Serge-Dominique Lecoq, Dominique Pankratoff, Jean-Claude Petit, Maryse Philippe, Jean-Max Rivière, Manou Roblin

Présidents d'honneur : Claude Lemesle, Jean-Marie Moreau

THÉÂTRE, SCÉNOGRAPHIE, DANSE :

Auteurs dramatiques : Michel Bellier, Roland Ménard, José Valverde

Danse : Cécile Däniker, Ana Yépès

Scénographes : Marcel Freydefont, Christine Marest
DOUBLAGE/SOUS-TITRAGE :

Sabine de Andria, Pierre Calamel, Laure-Hélène Cesari, Caroline Hartman, Odile Manforti, Caroline Mégret, Sylvestre Meininger, Blandine Ménard, Joël Savdié, Patrick Siniavine

LETTRES :

Jacques Coulardeau, Paul Desalmand, Bessora Nan Nguema, Marie-Christine Navarro, Jean-Louis Sarthou

Président d'honneur : Maurice Cury

BANDE DESSINÉE :

Marc-Antoine Boidin, Mathieu Gabella, Gérard Guéro, Ronan Le Breton, Vincent Mallié

La Commission de contrôle 2015-2016 est composée de :

Xavier Bazot, Antoine Cupial, Vincent Le Masne, Laurent Mantel, Jeannine Rayssac, Yusuf Samantar.



A l'issue de l'AG, un conseil syndical s'est tenu.

Le Bureau du Snac pour 2015-2016 a été élu :

Présidente : Simone Douek

Vice-présidents Auteurs : Dominique Dattola, Mathieu Gabella, Odile Manforti, Patrick Siniavine

Vice-présidents Compositeurs : Pierre-André Athané, Wally Badarou, Jean-Pierre Bourtayre, Christian Clozier, Jean-Claude Petit

Trésorier : Serge-Dominique Lecoq

Trésorier-Adjoint : Jacques Coulardeau

Présidents d'honneur : Maurice Cury, Claude Lemesle, Jean-Marie Moreau

Diffusez le Bulletin des auteurs, sous sa forme numérique, auprès de vos ami(e)s qui ne sont pas encore adhérent(e)s !



PRÉSIDENTE
Simone DOUEK

TRÉSORIER
Serge-Dominique LECOQ

TRÉSORIER ADJOINT
Jacques COULARDEAU

PRÉSIDENTS D'HONNEUR
Maurice CURY
Claude LEMESLE
Jean-Marie MOREAU

VICE-PRÉSIDENTS AUTEURS
Dominique DATTOLA
Odile MANFORTI
Mathieu GABELLA
Patrick SINIAVINE

VICE-PRÉSIDENTS COMPOSITEURS
Pierre-André ATHANÉ
Wally BADAROU
Jean-Pierre BOURTAYRE
Christian CLOZIER
Jean-Claude PETIT

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNAC N°122 - JUILLET 2015 - 2.00 €

SNAC - 80 rue Taitbout - 75009 PARIS

Tél : 01 48 74 96 30

Courriel : snac.fr@wanadoo.fr - Site : www.snac.fr